Publié le 05/11/2026

Parc naturel régional de Camargue

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 04 novembre 2026

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-039

Objet : Création d'un emploi permanent de Catégorie A – Filière culturelle – Attaché territorial de Conservation du Patrimoine

L'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 19 octobre 2026 s'est réuni à Arles le 04 novembre à 09 h 00 sous la présidence de Mme Anne CLAUDIUS-PETIT.

Mme Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 12 membres sur 23, soit 61 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT, Pierre RAVIOL, Bertrand MAZEL, Bernard ARSAC, François JOURDAN

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Aurélie JANICKI représentée par Emmanuel LESCOT, Mandy GRAILLON représentée par Bertrand MAZEL

Était absent et excusé Monsieur : Ludovic PERNEY, Patrick DE CAROLIS, Claire MAILHAN, Guillaume LINSOLAS, Caroline CLAUZEL, Fabien ESTEVAN, Martial ALVAREZ, Nieves CASTEJON, Marie-Hélène ROSSO, Thibaut MENA, Jérôme BERNARD, Joan BERGENEAU, Daniel CARLOTTI

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques NOU, Sébastien ABONNEAU, Jacques ROZIERE, Marie ARNAUDET

Assistaient à la séance : Valérie RAIMONDINO, Alexandra MATUSCAK, Magalie GORCE, Laëtitia POULET, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Emilie IPSILANTI, Elodie EQUEL

REÇU EN PRÉFECTURE
le 05/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-251302295-20261104-CS_2026_039

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-039

Objet : Création d'un emploi permanent de Catégorie A – Filière culturelle – Attaché territorial de Conservation du Patrimoine

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°CS-2026-001 relative au programme de travail 2026
Vu la délibération n°CS-2026-019 du 12 juin 2026 relative à la composition du Comité Syndical

➢ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue met en œuvre les compétences définies dans le code de l'environnement, et déclinées dans sa charte,
- Que pour ce faire, il s'appuie à la fois sur des emplois civils, pour certains hérités de la fusion avec le syndicat mixte de gestion du domaine de la Palissade, et quelques contrats de droit privé, héritage du temps ou le Parc naturel régional était géré par une fondation,
- Par délibération n°24 du 01 février 2017, le Syndicat a créé un poste de conservateur territorial du patrimoine en Chef, pour occuper les fonctions de conservateur du Musée de la Camargue,
- L'agent occupant ce poste a fait valoir ses droits à la retraite,
- Qu'une vacance de poste a été publiée,
- Que le candidat retenu est lauréat du concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine,
- Qu'il convient de créer un emploi permanent de catégorie A de la filière culturelle, attaché territorial de conservation du patrimoine, pour l'exercice des fonctions de Directeur(ice) du Musée de la Camargue – Chef(fe) du service Patrimoine, Culture et Public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➢ Décide

- De créer un emploi permanent de catégorie A de la filière culturelle, attaché territorial de conservation du patrimoine, à temps complet, pour exercer les fonctions de Directeur(ice) du Musée de la Camargue – Cheffe du service Patrimoine, Culture et Public,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PETIT

Mas du Pont de Rousty
13200 Arles
Tél. 04 90 97 19 40
Fax 04 90 97 12 07

REÇU EN PREFECTURE
le 05/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-251302295-20261104-CS_2026_039